

V

*Le Haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande au Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures du Canada*

Le 31 mai 1971

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre de ce jour concernant le Protocole qui modifie l'Accord de commerce de 1932 entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et qui a été signé à Wellington, le 13 mai 1970, et de confirmer que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande souhaite que le Protocole entre en vigueur dès aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

Le Haut-commissaire
DEAN J. EYRE

L'honorable Mitchell Sharp,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Chambre des communes,
Ottawa